



Échéancier sur les impôts

Par **Gt12**, le **06/02/2016** à **11:55**

Bonjour,

Je vous explique ma situation : j'ai convenu avec le trésor public d'un échéancier qui a commencé au mois de décembre 2015 et se termine en mars 2016, le montant prélevé est de 124 €, ce montant a été calculé avec mon RSA et 1 semaine d'intérim, maintenant il se trouve que je ne travaille pas et que je perçois ce mois-ci 385 € donc je ne pourrais pas payer. Quels sont les risques ?

Merci.

Par **amajuris**, le **06/02/2016** à **13:34**

bonjour,

le trésor public risque d'annuler l'échéancier convenu avec lui et de vous réclamer le solde de la somme que vous lui devez.

salutations

Par **Gt12**, le **06/02/2016** à **14:13**

Bonjour, amatjuris je comprends parfaitement mais n y a t il pas un minimum social pour vivre donc je ne vais pas payer et vous voulez qu il me prenne quoi peuve t il me prendre mon rsa complet à la banque je vous demande une solution

Par **amajuris**, le **06/02/2016** à **14:18**

si le trésor public décide de pratiquer à votre encontre un avis à tiers détenteur (= saisie) sur votre compte bancaire ou sur vos revenus, la banque doit vous laisser un solde bancaire insaisissable (= montant RSA) en cas de saisie sur votre compte bancaire sachant que le RSA est insaisissable.

Par **Gt12**, le **06/02/2016** à **14:26**

Tout d'abord merci à vous amajuris de me répondre et de me conseiller en clair je peux procéder au non paiement pour ce mois ci tout en les prévenant je sais pas si ça changera quelque chose le fait d'être prévenu merci de me répondre

Par **jibi7**, le **06/02/2016** à **15:04**

hello Gt,

bien que vous soyez a priori dans votre droit je crains que la formule de mettre le trésor devant le fait accompli risque de bloquer votre situation pour l'avenir.

Je vous suggérerai de formuler une demande de report gracieux en justifiant de votre bonne foi, de l'accompagner par ex d'un montant symbolique de 24€ par ex..(pour bloquer les procédures) en attendant leur réponse. Vous pouvez aussi tenter d'envoyer copie de votre lettre au médiateur des impôts.

touchez du bois plutôt que le chèque en bois!

Par **amajuris**, le **06/02/2016** à **15:11**

je crains que le non respect par le contribuable d'un échéancier conclu avec le trésor public ne rende difficile un report gracieux déjà accordé et non respecté sans oublier que ce report est assorti d'intérêts.

Par **Gt12**, le **06/02/2016** à **20:03**

Donc quelle est la meilleure solution dans tous les cas il seront prévenu mais franchement c'est pas que je veux pas mais déjà vivre avec 385 euros c'est dur surtout avec facture donc j'ai pas le choix

Par **Tisuisse**, le **07/02/2016** à **07:37**

Bonjour,

La meilleure solution c'est de trouver un travail. Les grandes chaînes de restauration cherchent des serveurs, à temps complet ou à temps partiel, et c'est ce que font des milliers d'étudiants pour payer leurs études.